

Déclaration liminaire FSSSCT86 du 1^{er} juin 2023

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la F3SCT86,

De par le mandat qui nous est donné par notre fédération FO de l'enseignement et de la culture et par nos collègues, nous réaffirmons ici notre attachement à la prévention des risques. Et s'il est bien question de défendre la santé, la sécurité et les conditions de travail de tous les personnels, nous maintenons ce que nous avons inlassablement exprimé : c'est bien par la prévention que l'on doit en premier lieu aborder ces problématiques.

Ainsi, le risque majeur pour la santé, qui touche l'immense majorité des salariés actuellement, étant la réforme des retraites, passée en force par le 49.3 et qui allonge la durée d'usure au travail de 2 ans fermes pour les travailleurs, Force Ouvrière réaffirme qu'elle ne tourne pas cette page, qu'elle revendique l'abandon de cette réforme injuste et qu'elle maintient la mobilisation, via l'appel intersyndical à une journée de grève nationale, le 6 juin 2023.

Non satisfait d'avoir cyniquement plagié le sigle du Conseil National de la Résistance qui avait pourtant, lui, mis en place les bases d'une société solidaire et éclairée, l'artisan opiniâtre qui œuvre activement depuis 2017 à achever la destruction des services publics, par des réformes qui détruisent le socle de la République a osé, dernièrement, en conseil des ministres déplorer une forme de « décivilisation » quand des agents des forces de l'ordre trouvent la mort sur la route, qu'une infirmière est froidement abattue sur son lieu de travail, que des médecins sont régulièrement menacés et agressés, les pompiers qui viennent porter secours, et faut-il citer encore la recrudescence de ces agressions envers le corps enseignant, quand, dans la Vienne, 3 dossiers de protection fonctionnelle sont établis en 15 jours ?

Pour rafraîchir la mémoire de celui ou ceux qui l'oublie, l'institution qui est garante, au premier plan, de l'éducation à la citoyenneté, aux valeurs de la République, c'est l'Education Nationale, et son corps enseignant qui accueille et encadre les futurs citoyens. Or le même qui déplore les effets d'une « décivilisation » n'est-il pas celui dont les ministres successifs imposent des réformes qui entravent les enseignants dans leurs missions et les épuisent au lieu de renforcer leurs moyens d'agir pour construire et consolider la citoyenneté ? Si ! N'est-il pas celui qui a fait exploser les risques psycho-sociaux pour les personnels et les effets de maltraitance et d'inégalité des chances chez les élèves ? Si !

Fidèle à son mandat syndical, Force Ouvrière, qui œuvrait déjà à la prévention des risques en s'opposant à la réforme des rythmes scolaires, véritable marchepied à la territorialisation de l'école ou en ne votant pas pour PPCR, continue son travail d'alerte, de prévention et de défense des personnels en maintenant sa revendication que les réformes qui exacerbent les risques pour la SST soient abandonnées : il faut renoncer au « PACTE » Macron-N'Diaye qui alourdira les charges de travail de tous, faisant voler en éclat les garanties statutaires, il faut stopper les expérimentations qui remettent en cause le cadre national de l'Ecole et le cadre de travail des personnels, il faut abandonner la loi Rilhac et le transfert des compétences des IEN sur les directeurs, il faut arrêter la fermeture des établissements médico-sociaux démarrée dans l'acte 1 de l'inclusion systématique et entérinée à travers l'acte 2 qui s'ouvre actuellement, avec la Conférence Nationale sur le Handicap qui, dans son rapport, indique que les Instituts Médicaux Educatifs dans leur forme actuelle sont amenés à disparaître, transformés en « plateformes de services coordonnés » en partenariat avec les écoles, collèges, lycées. Titre ronflant qui ne veut rien dire à part que tous les élèves seront dans les classes, handicapés ou non. Une expérimentation sur 100 nouveaux IME intégrés dans les murs des écoles doit d'ailleurs être mise en place. FO s'y oppose.

De la même manière, la FNEC-FP-FO 86 ne participera pas à la visite du PIAL de Loudun. Nous réaffirmons au contraire nos revendications pour les AESH : abandon des PIAL, création d'un vrai statut avec un vrai salaire, à commencer par le respect du décret qui impose 10 points d'indice entre chaque échelon.

Il faut également arrêter de fermer des postes et abonder le recrutement de remplaçants, il faut arrêter les formations creuses relevant de compétences d'animateurs de centres de loisirs, comme créer des « escape game », quand les personnels ont besoin d'outils concrets pour conduire leurs élèves vers l'exercice d'une citoyenneté éclairée par une vraie instruction. Il faut abandonner la réforme du collège, celle de PARCOUR'SUP, et celle de la voie professionnelle qui vise à déposséder les Lycées Pro de leur vocation sous couvert de mettre au travail une main d'œuvre bon marché pour les entreprises. Précisons qu'il s'agit là d'enfants de 14 ans, livrés à des patrons pour des métiers qu'ils n'auront pas choisis avec, en parallèle, une seule heure de français et d'histoire par semaine ! Précisons encore la nécessaire connaissance de sa langue maternelle et de l'histoire de son pays comme fondement incontournable à la civilité. Cherchez l'aberration...

Enfin, il faut revenir aux fonctionnements d'avant la Loi de Transformation de la Fonction Publique dont nous demandons l'abrogation.

Voilà des mesures de prévention telles que FO les envisage, faisant œuvre elle aussi de « force de proposition ». Dans la Vienne, pourtant, le plan annuel de prévention des risques affiche d'autres orientations : placer les directeurs comme acteurs, formés, de la prévention des risques ? Est-ce une intention pour l'employeur de se dédouaner de ses responsabilités en la matière et de pouvoir tenir ces personnels pour responsables de risques ayant porté préjudice ? Créer des outils d'aides pour les directeurs en publiant un modèle de RSST ? Mais cela ne relève en rien d'une prévention des risques... Cela relève ni plus ni moins que d'informer des agents sur des outils légaux et réglementaires. Et il n'est nullement besoin de fournir une trame de RSST qui enfermerait la parole ou le rapport factuel des événements. Y porteriez-vous l'information qu'il est juridiquement condamnable qu'un agent écrive dans son RSST des formules telles que « me semble » ou « après réflexion je pense que » avant d'asséner des affirmations en toute subjectivité, ou des rapports mensongers incriminant des personnes sur base d'interprétation personnelle comme on l'a lu dans certains RSST édités en début d'année ? Et pourquoi cibler les directeurs uniquement ? Seront-ils informés que seul le RSST participe à l'élaboration des statistiques en accidentologie au travail, contrairement à l'application « faits d'établissement » qui n'existe pas dans toutes les académies ?

En somme, prévenir les risques ce n'est pas produire des tutos, des protocoles, des formations pour remplir des documents, c'est donner les moyens sur le terrain pour que les risques disparaissent. Moyens humains, moyens financiers, cadres de travail. FO demande donc qu'en prévention des risques soient portées dans le programme annuel de prévention les actions « recruter des remplaçants en nombre suffisant », « installer des AESH formés auprès de chaque élève pour lequel une demande a été exprimée », « alléger les tâches des personnels », « apporter une réponse immédiate proposant une solution à chaque RSST », pourquoi pas « adresser un courrier de rappel aux usagers de l'école concernant leurs obligations de respect aux agents fonctionnaires d'Etat et aux règlements des établissements scolaires ».

En effet, dans le 1^{er} degré, trois demandes de protection fonctionnelle sont déposées en 15 jours pour 3 situations différentes. Triste record. Pour les trois situations, les collègues ont alerté, dès le début de l'année scolaire, des difficultés auxquelles ils étaient confrontés. Prévention des risques ? Nous devons nous interroger sur les réponses ou non réponses apportées qui conduisent à ces situations, quelques mois plus tard, de trois demandes de protection fonctionnelle, justifiées au regard des outrages et agressions éprouvés par lesdits collègues et qui prouvent que faute d'avoir été réduits ou annulés, les risques ont au contraire perduré et se sont amplifiés.

Oiseaux de mauvais augure diront les mauvaises langues, FO, endossant sa responsabilité de partenaire social siégeant dans les instances pour la SST et pour la prévention des risques, n'a pourtant jamais cessé d'alerter sur les conséquences désastreuses qui venaient à nos devants avec ces réformes et contre-réformes au service du seul intérêt financier des économies budgétaires, initiées sous la présidence Sarkozy et poursuivies par ses successeurs. Aujourd'hui encore, FO tient son rôle sur la base du mandat qui lui est confié. Pour autant, loin d'être campés sur des postures figées, nous tenons à souligner l'importance d'avoir pris en compte nos demandes et d'avoir, M. le DASEN, accordé les protections fonctionnelles très rapidement et d'avoir reconnu les accidents du travail qui les accompagnent immédiatement, sans accabler les collègues de passages chez les experts ou de voir leur dossier débouté par le Conseil Médical. Pour cela, nous vous remercions de nous avoir entendus, car comme le dit l'article L411-1 du code de la sécurité sociale :

« Est considéré comme accident du travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant, à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise. »

Nous réitérons à ce titre que certains dossiers non reconnus imputables au service malgré des avis médicaux concluant tous à des situations de santé uniquement liées aux conditions d'exercice et qui ont essuyé refus sur refus malgré les recours, soient transformés rétroactivement en CITIS. Nous tenons, M. le DASEN, les noms des collègues concernés à votre disposition à cette fin.

Merci pour votre écoute.